

COMMUNIQUE

- Consécutivement à la réunion interministérielle du 18 juillet 2020 à l'hôtel El Aurassi consacrée à la mise en place de mesures de sauvegarde des entreprises des effets économiques de la crise sanitaire de la covid-19
- et en prévision de la réunion interministérielle des 15 et 16 août 2020,

CARE apporte la contribution suivante :

Au-delà de l'urgence pandémique, l'urgence de réformer l'organisation de notre économie

Au cours de cette année 2020, toute une série de chocs sévères ont secoué l'économie algérienne.

Déjà, à l'entame de l'année, le pays souffrait encore des conséquences néfastes de la chute brutale des prix pétroliers subie en 2014. La balance des paiements perdait en moyenne chaque année l'équivalent de 20 Mds de \$US. Pour sa part, le budget de l'Etat enregistrait lui aussi un déficit annuel équivalant à quelque 10 à 15% du PIB et que les autorités publiques, faute de réformes substantielles, ne sont toujours pas arrivées à maîtriser.

Par la suite, la spirale à la baisse des prix pétroliers mondiaux a gravement amoindri les revenus d'exportation du pays. Et c'est dans cette situation déjà dégradée qu'est venue se greffer une crise sanitaire inédite qui a entraîné une forte contraction de l'économie mondiale et, pour l'Algérie, par des perturbations de grande ampleur dans son tissu économique déjà fragilisé.

Dès le début de cette crise, le Think-Tank CARE, pour sa part, a mis en ligne et médiatisé pas moins de trois documents d'alerte afin d'attirer l'attention des autorités publiques sur la nécessité de traiter en urgence les effets négatifs qu'engendre inévitablement le blocage de secteurs entiers de l'activité économique, en termes de pertes significatives de revenus, aussi bien pour les entreprises que pour une partie importante de la population.

C'est dans ce contexte global que le gouvernement a rendu public, à l'occasion de la rencontre tenue le 18 juillet dernier et à laquelle CARE avait été invité, le rapport d'un Comité interministériel consacré à « l'atténuation des impacts économiques de la pandémie du Coronavirus ». Ce rapport étant destiné à être enrichi en vue de l'adoption officielle de ses conclusions au cours des prochaines semaines, nous saisissons cette occasion pour formuler, à ce sujet, nos observations qui portent principalement sur les deux volets suivants :

- d'une part sur le traitement immédiat des effets de la pandémie et,
- d'autre part, sur l'urgence à réformer l'organisation défailante de notre économie.

1- Pour un traitement efficace et urgent des effets néfastes de la pandémie

1.1- A la base, CARE considère qu'il convient de retenir comme principe clairement affiché celui de garantir aux entreprises et employés du secteur privé le même traitement que celui qui est accordé aux entreprises et employés du secteur public. Les travailleurs du secteur informel devraient également pouvoir être soutenus de la même manière.

La nouvelle orientation, que les autorités économiques semblent vouloir imprimer aux réponses qu'elles entendent donner aux conséquences les plus délétères des mesures de confinement adoptées face à la pandémie, vont donc dans la bonne direction. En ce sens, Il faut relever les décisions positives annoncées concernant :

- le principe de la compensation financière des entreprises privées qui ont souffert du blocage de leurs activités ;

- le dédommagement des salariés du secteur privé qui ont pu perdre leur emploi et leur revenu du fait de la pandémie ;
- l'extension du dédommagement à certaines catégories d'employés et artisans.

1.2- CARE ne peut néanmoins que faire le constat que beaucoup de temps a déjà été perdu et qu'un grand nombre d'entreprises souffre aujourd'hui violemment des conséquences de la Covid-19. Il convient donc de s'assurer que la mise en œuvre opérationnelle des mesures de soutien arrêtées puisse être assurées avec le maximum de diligence, en particulier pour les mesures touchant à l'accompagnement bancaire des entreprises affectées par les effets de la pandémie.

Notre point de vue est que la mise au point des nombreux dispositifs de soutien envisagés requiert un temps de latence peu compatible avec la situation d'urgence vécue par les entreprises. Aussi, le problème à traiter de toute urgence, comme on le voit partout à l'échelle internationale, est celui de l'épuisement de leur trésorerie qui représente sans conteste l'obstacle principal à surmonter pour elles, le jour où les mesures de confinement commenceront à être levées. Il est donc fortement recommandé de faire l'annonce, dans l'immédiat, d'une ligne de crédit bancaire significative, à taux nul ou bonifié, à hauteur de 250 à 300 Mds de DA, garantie par l'Etat, ouverte à l'ensemble des entreprises et accessible de manière aussi simplifiée que possible. C'est ce type de mesure simple, claire et décisive qui a été retenu par un très grand nombre de pays confrontés à la pandémie à travers le monde. La demande de ce crédit devrait se faire à partir de procédures simplifiées, son traitement devrait se faire dans des délais les plus brefs, l'espace de quelques heures ou quelques journées tout au plus.

1.3- S'agissant des revenus des employés privés affectés par les mesures de confinement et du blocage occasionné à certaines activités économiques, la décision de prise en charge les concernant, en y incluant notamment la catégorie des artisans, représente un engagement opportun des pouvoirs publics. A ce sujet, CARE est d'avis qu'il soit affiché de manière claire qu'une indemnité minimale puisse être allouée à tous les employés ayant perdu leur emploi du fait de la pandémie, y compris donc les employés du secteur informel.

1.4- Il reste, cela étant, que les autorités devraient recourir de manière plus volontaire aux solutions innovantes qu'autorisent aujourd'hui les techniques modernes de paiement. Force est en effet d'observer que l'allocation de solidarité que les autorités ont décidé d'octroyer il y a quelques mois aux couches défavorisées de la population n'a pas pu parvenir, à ce jour, à l'ensemble des bénéficiaires ciblés.

CARE avait, pour sa part, déjà proposé le recours à une solution pratique, simple et efficace à bref délai, adossée à un système de mobile-paiement, ce qui permettrait de toucher rapidement un maximum de personnes, tout en permettant à l'administration sociale nationale d'exploiter cet outil pour commencer à mettre sur pied un fichier national des personnes économiquement fragiles. Le détail de mise en œuvre d'une telle solution est accessible sur le site [care.dz](https://care.dz/publication/pour-la-mise-en-place-dun-revenu-covid-2020-en-solidarite-avec-les-travailleurs-privés-affectés-par-la-crise-sanitaire), sur le lien suivant : <https://care.dz/publication/pour-la-mise-en-place-dun-revenu-covid-2020-en-solidarite-avec-les-travailleurs-privés-affectés-par-la-crise-sanitaire> .

Plus généralement, il faut souligner que la modernisation de notre système de paiement et le recours aux solutions innovantes largement utilisées à travers le monde sont aujourd'hui d'une actualité brûlante.

1.5- Enfin, on ne peut manquer d'observer que le financement de ce programme de soutien que l'Etat doit rapidement mettre en place afin de préserver le tissu économique national et de maintenir l'emploi existant représente un défi de taille eu égard aux contraintes déjà très lourdes qui pèsent sur les finances publiques. Et, à ce titre, les possibilités évoquées dans le document du Comité interministériel, à savoir celles du recours à l'épargne locale ou aux financements extérieurs, commandent un temps de préparation minimal et ne sont donc pas compatibles avec l'urgence du problème posé.

La question sous-jacente est celle de savoir si le recours à la planche à billets pourra être évité en bout de course. En réalité, le financement monétaire de la Banque centrale paraît nettement mieux justifié comme réponse à cette crise sanitaire inédite, imprévisible et de niveau mondial, que pour les usages discutables auxquels il a servi depuis 2017 à ce jour.

2- Au-delà de l'urgence pandémique, il y a l'urgence à réformer l'organisation de notre économie

Notre tissu économique était déjà fortement affaibli à la veille de la crise sanitaire. Aussi, à quoi servirait-il de chercher à maintenir à flot des entreprises si c'est juste pour les replonger dans l'environnement économique défaillant qui les fragilise et les menace de disparition ?

Au plan macroéconomique, cette crise inédite et imprévisible de la Covid 19 va aggraver les déficits du budget de l'Etat et de la balance des paiements. Mais il ne faut pas oublier que ceux-ci perdurent depuis plusieurs années et n'avaient pas pu être maîtrisés ou résorbés, faute de réformes structurelles de l'organisation du système économique national.

C'est pourquoi, CARE estime que si le traitement de la pandémie requiert dans l'immédiat la mobilisation de ressources budgétaires supplémentaires, il ne faut pas perdre de vue que l'urgence absolue devrait être celle de rétablir les équilibres macroéconomiques et de jeter les bases d'une économie diversifiée et moins dépendante des fluctuations du baril de pétrole.

2.1- Réinventer enfin l'économie algérienne

La crise des prix pétroliers vécue en 2014 aurait dû sonner l'alerte sur la nécessité de revoir cette organisation de notre système économique. Mais les gouvernements successifs qui se sont succédés depuis ont préféré recourir à chaque fois à des expédients pour éviter les réformes dont personne ne contestait pourtant la nécessité, y compris dans les instances officielles.

C'est ainsi que le FRR (le fonds de régulation des recettes) qui abritait une épargne importante (5 564 Mds de DA en janvier 2014) collectée sur une longue période, fut vidé en l'espace de trois années. Les réserves de change, qui ont avoisiné les 200 Mds de \$US, fondent d'année en année et devraient se situer, selon les estimations officielles, autour de 44 Mds de \$US à fin 2020. Le recours à la création de monnaie-papier en 2017 a été rendu nécessaire pour financer les déficits abyssaux du Trésor, à hauteur de plus de 6500 Mds de DA. Le programme détaillé des réformes qui devait accompagner ce mode de financement, pourtant consigné dans un texte réglementaire, n'a toujours pas été mis en œuvre.

Malgré cette injection massive de monnaie, la croissance de l'économie algérienne n'a pas cessé de reculer pour atteindre à peine les 0,8% en 2019. Le déficit du budget de l'Etat, affiché déjà à 15% du PIB dans la dernière LFC devrait, pour sa part, approcher les 20% du PIB à fin 2020.

Maintenant que les déséquilibres financiers sont devenus insoutenables, CARE estime qu'il est plus que jamais urgent qu'un programme cohérent de refonte totale de l'économie soit rapidement mis sur la table, qui aide à sortir une fois pour toutes de cette gabegie dépensière, qui continue à gaspiller de précieuses ressources financières qui vont manquer à l'immense programme de relance que le gouvernement devra mettre en place rapidement. La gestion actuelle de nos finances publiques est destructrice pour le tissu productif local et menace la cohésion sociale nationale.

2.2- La pandémie n'est pas un obstacle à la réinvention de notre système économique

Le caractère sidérant de la pandémie est tel qu'il concentre toutes les attentions et amène légitimement à se demander si on peut réformer dans une conjoncture aussi tumultueuse. Dans les faits, les nécessités de la lutte contre la pandémie ne font nullement obstacle à celles de la réorganisation profonde de notre économie. En effet, sauf à vouloir une fois de plus reporter à plus tard une telle échéance, comme cela s'est passé clairement depuis l'année 2014, rien ne s'y oppose sur le fond. D'une certaine façon, on pourrait même considérer que cette conjoncture tragique est au contraire une raison supplémentaire de ne plus tergiverser et de commencer à corriger les déficiences nombreuses dont souffre depuis longtemps le système économique algérien.

Certes, on note que le gouvernement a commencé à se préoccuper de relance de l'économie, ce qui est tout à fait justifié. Mais, sans un assainissement en profondeur des structures de notre économie et une transformation substantielle des modes d'allocation de ressources de plus en plus rares, de tels programmes ne contribueront pas à engager la diversification économique attendue, et à mettre sur pied une économie performante, ouverte sur le monde et en mesure de créer les richesses durables nécessaires pour répondre aux besoins d'une population en croissance rapide.

2.3- Pour la mise sur pied d'un Comité de Sécurité Economique, comme instance nationale de coordination et de suivi des réformes de l'organisation de notre économie

CARE est parfaitement conscient que, sur ce terrain du changement des modes de gestion de notre économie et après des années de gaspillages et de dilapidation de ses ressources, c'est une tâche ardue et de longue haleine qui attend notre pays. La définition du contenu précis de ces réformes et du calendrier de leur mise en œuvre requiert d'autant plus de préparation qu'elle devrait viser à faire l'objet d'un consensus national le plus large possible.

Par ailleurs, on connaît les difficultés de mise en œuvre que connaissent de nombreuses institutions publiques et le fossé qui sépare souvent les objectifs annoncés par l'administration de la réalité du terrain telle que vécue par les entreprises.

Toutes ces contraintes amènent à proposer la mise sur pied d'un centre de pilotage des réformes économiques, sur le modèle, déjà suggéré par NABNI, des « Delivery Unit ». Ce mode d'organisation a démontré son efficacité dans le cas de nombreux pays qui, à travers le monde, ont été amenés à

engager des programmes de réformes complexes sur des périodes de temps limitées, ce qui est actuellement le cas de l'Algérie.

Les contraintes que pose aujourd'hui la crise sanitaire et qui s'assimilent à un véritable « état d'urgence économique » plaident fortement en faveur d'une telle instance de suivi et de coordination sous la forme d'un "Comité de sécurité économique", placé directement sous l'autorité du Président de la République ou du Premier Ministre.

2.4- la mise à niveau du système d'information économique national

Un des éléments majeurs que cette crise du coronavirus a mis en évidence, c'est le retard immense qu'accuse actuellement le système d'information économique et social du pays. Comment venir en aide, efficacement et rapidement, à un monde de l'entreprise dont on connaît si mal sa composition, sa localisation, ses points forts ou ses points faibles ?

En réalité, c'est un problème lancinant depuis très longtemps. Il n'est pas acceptable que l'ONS continue en 2020 à publier les indices de production du secteur public et qu'elle ignore la production du secteur privé qui est pourtant fortement prédominante depuis près de trente années.

Il en va de même de la connaissance de la structure des revenus de la population qui en est encore au stade de projet, ceci en dépit des déclarations régulières des autorités. Quand on sait qu'il s'agit là d'un outil indispensable pour revenir à un système de subventions des produits de base de la population moins injuste et moins aveugle.

Les lacunes de la connaissance des secteurs de production industriel, agricole ou des services, de leurs performances productives, de leurs investissements, de leurs prix, de leur compétitivité, de leur déploiement territorial, etc., sont autant d'obstacles de premier plan à leur promotion et à leur développement futur. A l'ère des technologies de l'information, la solution à toutes ces lacunes n'a besoin que d'une volonté politique qui soit clairement affirmée sur le terrain, pas que dans le verbe.

2.5- Opérer nous-mêmes les ajustements requis, pour éviter d'avoir à les faire sous contrainte extérieure

La trajectoire suivie depuis 2014 à ce jour a consisté à laisser s'accumuler les déficits aussi bien sur le plan interne que sur celui des relations économiques avec l'étranger. L'expérience des années 1990 nous a enseigné que, faute d'avoir à opérer nous-mêmes, librement, les ajustements que commande la situation réelle de notre économie, c'est fort probablement sous le dictat d'organisations internationales que ceux-ci devront être conduits.

CARE tient à alerter solennellement sur la nécessité de sortir de l'immobilisme et de la fuite en avant qui ont prévalu au cours des dix dernières années. Aucune politique de relance du développement économique et social ne pourra être crédible si elle ne passe pas par le préalable d'un audit sérieux et transparent des comptes publics de notre pays.

Les faiblesses de notre organisation économique sont bien identifiées et bien connues de tous. Malgré la conjoncture difficile que notre pays traverse, elles sont tout à fait surmontables, à la seule

condition de les regarder en face et de les traiter efficacement, avant qu'elles ne dégénèrent davantage.